



**REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Article L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie,

VENDREDI 5 JUIN 2026

À 18H00

Affiché le 27 Mai 2026

Session ordinaire

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Le Maire,
Ulrich BOISSON

